



## ARRÊTÉ MUNICIPAL AR 2023-147

Le Maire de GARONS, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les Articles L131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de Madame Béatrice JACINTO, Présidente du Club Taurin Le Mistral, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser un « **Marché de Noël** » le **samedi 9 décembre 2023 de 8h00 à 18h00 - Grand'Rue - devant la Mairie et parking « de la poste »**.

### ARRÊTE

**Article 1** : Madame Béatrice JACINTO, Présidente du Club Taurin Le Mistral est autorisée à organiser un « **Marché de Noël** » le **samedi 9 décembre 2023**

**de 8h00 à 18h00 Grand'Rue – devant la Mairie et parking « de la poste »**

**Article 2** : La **circulation sera interrompue pour accéder au parc de la mairie de 07h00 à 19h00** et le **stationnement sera interdit Parking « de la Poste » de 00h00 à 19h00** à l'exception des vendeurs. La circulation sera rétablie immédiatement après.

**Article 3** : Pour couvrir cette manifestation, l'association a contracté une assurance et appliquera les mesures de sécurité liées au Plan Vigipirate.

**Article 4** : Les représentants de la Gendarmerie et de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter le présent ARRÊTÉ.

Fait à GARONS, le 06/11/2023

Le Maire,

Alain DALMA



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le T.A. peut être saisi par l'application informatique télérecours sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le :